Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 12

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ET DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le Bulletin paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 30 cent. la ligne de 100 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Grandelie, tien de la concerne de la rédaction de la concerne de la con Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE: Intérêts de la Société. — A nos lecteurs. — La France scolaire à l'Exposition. — Notes de voyage d'un pèlerinage pestalozzien (suite). — Bibliographies. — Chronique scolaire. -Correspondance.

Intérêts de la Société

Nous avons l'avantage d'annoncer aux lecteurs du Bulletin : 1º Que les organes des Sociétés fribourgeoise et valaisane d'Education seront désormais fusionnés sous le titre Bulletin pédagogique et Ecole primaire, organe des Sociétés fribourgeoise et valaisane d'Education.

2º Que la nouvelle Revue paraîtra à Fribourg dès le 1er janvier 1902, soit les ler et 15 de chaque mois;

3º Que le prix d'abonnement est fixé a 3 fr.;

4º Que le Comité de rédaction est ainsi composé:

MM. Tamini, professeur de rhétorique, et P. Pignat, Ier secrétaire du Département de l'Instruction publique à Sion; Crausaz, inspecteur scolaire, président de notre Société, à Lussy, et Dessibourg, directeur de l'Ecole normale d'Hauterive, futur rédacteur en chef de l'organe fusionné, avec le concours de R. Horner, professeur de pédagogie à l'Université de Fribourg et la collaboration du personnel enseignant de l'Ecole normale d'Hauterive.

Ce qui précède est le résumé d'une convention conclue à Vevey, le 17 août, entre les délégués des deux Sociétés, et ratifiée par leurs Comités respectifs.

Nous osons espérer que les membres de notre Société voudront bien conserver à la nouvelle Revue la sympathie qu'ils

ont témoignée à l'ancien Bulletin pédagogique

Pour le Comité de la Société fribourgeoise d'Education :

Le secrétaire,

Le président,

E. GREMAUD.

A. CRAUSAZ.

A NOS LECTEURS

Au moment de céder la rédaction du Bulletin pédayogique à un nouveau Comité, qu'il nous soit permis de jeter un regard rétrospectif sur notre œuvre. Il y a trente ans juste que notre revue a été fondée. En en relisant le programme qui figure dans le premier numéro, nous pouvons nous rendre le témoignage d'être resté fidèle au but que nous assignions au Bulletin. « Rien de ce qui peut contribuer au progrès de l'instruction, y lisons-nous, ne saurait rester étranger à notre revue mensuelle : questions pédagogiques, réformes scolaires, nouvelles méthodes, compte rendus des conférences des instituteurs, d'une part, et d'autre part, encouragements, exemples propres à stimuler le dévouement des éducateurs et le zèle des autorités, en un mot, tout ce qui peut intéresser, de près ou de loin, la cause de l'éducation, aura droit à une place privilégiée dans notre journal. »

Nous avons voulu que le Bulletin, fidèle à son titre et à son programme, se renfermat strictement dans le cadre des intérêts scolaires. Il est resté étranger à toute question politique, à toute polémique avec ses confrères. Ce n'est pas à dire que les idées nouvelles préconisées par notre journal aient toujours reçu un accueil sympathique. Pour s'en convaincre il n'y aurait qu'à rappeler la question des bibliothèques scolaires, ou celle des leçons de choses, celle encore du livre de lecture, de la réforme de l'enseignement du catéchisme à l'école. etc. etc. Si les méthodes préconisées par notre revue ne sont pas encore toutes entrées dans la pratique, surtout celles qui concernent l'enseignement secondaire, nous pouvons dire cependant qu'elles ne rencontrent plus d'opposition. Dans toutes ces questions le Bulletin peut se vanter d'être resté l'organe fidèle de notre Société d'éducation et d'avoir trouvé, dans ses membres, un appui qui ne lui a fait défaut dans aucune circonstance.

Que de progrès réalisés dans notre canton depuis 30 ans :